COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901433-20251127-9CHASSE-DE

Nombre de conseillers : 14
. en exercice : 14
. présents : 10
. votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Bernard LE GALL, Maire de Mahalon.

Date de convocation : 19 novembre 2025

Présents : LE GALL Bernard, BETROM Raymond, KÉROURÉDAN Myriam, DUQUESNE Annick, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, LE GALL François, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Tanguy, PERON Marie-Hélène.

Absents : CLAQUIN Marion, DARCHEN Martine, FAILLARD Anthony, SOUBEN René, excusées.

Secrétaire : BARIOU Tanguy

9- CONVENTION AVEC LA SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE

M. le Maire souligne que la Commune de Mahalon subit une forte pression d'animaux considérés comme des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD). Le sanglier, en sa qualité d'ESOD, est de plus en plus présent sur la Commune de Mahalon et est responsable de nombreux dégâts (sur les terrains agricoles, les espaces verts, clôtures). Afin de procéder à une régulation de la surpopulation de sangliers, il est nécessaire d'établir une convention de régulation de la surpopulation de sangliers avec l'association de chasse communale de Mahalon.
M le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec la société de chasse communale qui a pour objet de réguler la surpopulation de sangliers sur la Commune de Mahalon.

Après avoir entendu M. le Maire et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
-Approuve la convention de régulation de la surpopulation de sangliers avec l'association de chasse communale de Mahalon.
-Fixe une indemnité financière annuelle de 750 € à la société de chasse communale de Mahalon pour la régulation du sanglier sur le territoire communal.
-Autorise M. le Maire à signer la convention avec la société de chasse communale de Mahalon

Fait et délibéré à Mahalon, le 27 novembre 2025.

A Mahalon, le 02 décembre 2025

Bernard LE GALL
Le Maire

MAIRIE DE MAHALON (Finistère)